



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnels d'Ehpad - arrêt maladie covid-19

Question écrite n° 36433

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par une aide-soignante de formation travaillant dans un Ehpad et qui a été confrontée, comme beaucoup de ses collègues, à une fatale vague épidémique de la covid-19 au mois de décembre 2020. La contagion étant collective, personnes âgées et personnels ont été malheureusement atteints à divers degrés. Testée positive, elle s'est rendue chez son médecin traitant. Son arrêt de travail a été transmis, comme il se doit, à son organisme d'assurance maladie. Cependant, par retour de courrier électronique, les services concernés l'ont informée que la carence de trois jours n'était plus prise en compte, comme cela l'avait été les mois précédents, pour cette maladie. Dans le même temps, elle a pris connaissance d'une circulaire de la sécurité sociale disposant que les trois jours de carence sont pris en charge à compter du 10 janvier 2021. Face à la maladie et à la contagion que subit de plein fouet le pays, le secteur médico-social est fortement exposé. Il est essentiel de prendre en compte les conditions de travail et les conséquences de son implication, sans restriction d'aucune sorte, notamment lors d'un arrêt de travail lié à la covid-19. Aussi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce point et s'il compte remédier à cette situation, qui paraît totalement incohérente vis-à-vis des personnels du secteur médico-social qui sont en première ligne face à cette crise sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36433

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1336

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)